

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

| | |
|--|---|
| Date de la convocation : 17 juin 2021 Date affichage : 17 juin 2021 | Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de votants : 11 Nombre de procurations : 0 |
| <i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué le 17 juin, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume KRAUSE, Maire.</i> | Présents : BALVA Patrick, BALZER Laetitia, BRAUNECKER François, DESJARDINS Marc, DUMENIL Anaïs, GASSER Jean-Marc, KRAUSE Guillaume, LEININGER Marie-Christine, LINDAUER Martine, MERKLING André <u>Procurations :</u> |
| <u>Secrétaire de séance</u> : CHRISTMANN Estelle | <u>Absent excusé</u> : |

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 19 h 30)

| | | |
|-----------|---|--------------|
| 1. | Panneau d'information lumineux : proposition Est Réseaux | DCM 2021/025 |
|-----------|---|--------------|

Dans le cadre des travaux pour la sécurisation de la traversée du village, le Conseil municipal, par délibération DCM 2021/022 en date du 23/04/2021, a décidé de mettre en place un panneau lumineux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que l'entreprise Est-Réseaux a fait une proposition pour le tableau d'affichage lumineux comme présenté sur le document joint en annexe.

La dimension de ce panneau serait de 1,55m en largeur et 0,96m en hauteur. Le coût du panneau avec terrassement et pose s'élève à 21 775€ HT soit 26 130€ TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide **par 4 voix pour, 2 voix contre et 5 abstention(s)**:

- De donner l'accord au devis de Est Réseaux et de faire installer le panneau par leurs soins,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

| | | |
|-----------|---|--------------|
| 2. | Bornes de recharge pour voitures électriques : proposition Est Réseaux | DCM 2021/026 |
|-----------|---|--------------|

Dans le cadre des travaux pour la sécurisation de la traversée du village, l'implantation de bornes pour recharges de voitures électriques à la place publique a été envisagée après visite sur place. Après consultation auprès de l'entreprise Est-Réseaux, cette dernière a fait une proposition pour les bornes de recharges 2x22kW à hauteur de 9 071.50€ HT, soit 10 885.80€TTC, avec un contrat de maintenance obligatoire les trois premières années de 265€ HT, soit 318€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide **à l'unanimité** :

- De donner l'accord au devis de Est Réseaux et de faire installer les bornes par leurs soins
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

| | | |
|-----------|--|--------------|
| 3. | Caméras de vidéo-surveillance : proposition Est Réseaux | DCM 2021/027 |
|-----------|--|--------------|

Dans le cadre des travaux pour la sécurisation de la traversée du village, le Conseil municipal, par délibération DCM 2021/023 en date du 23/04/2021, a décidé d'installer des caméras de surveillance pour le cimetière et l'église. L'entreprise Est-Réseaux a fait une proposition pour les deux caméras qui s'élève à 6 084€ HT avec terrassement, soit 7 300,80€ TTC .

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide **par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions** :

- De donner l'accord au devis de Est Réseaux et de faire installer les bornes par leurs soins
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

| | | |
|-----------|--------------------------|--------------|
| 4. | Achat de terrains | DCM 2021/028 |
|-----------|--------------------------|--------------|

M. le Maire informe le Conseil municipal, que la famille LAHORGUE a proposé à la commune de STURZELBRONN de vendre ses terrains parcelles 60 et 62 de la section 2 d'une contenance respective de 6,87a et 3,49a ainsi que le terrain parcelle 33 de la section 1 d'une contenance de 18,04a au prix de 30€ l'are, soit au total 852€.

Les parcelles 60 et 62 sont déjà sur un emplacement réservé par la commune et en zone Uep et seront utilisées pour la construction de parkings. Toutefois la famille LAHORGUE demande à la commune de mettre une plaque explicative, mentionnant le nom des anciens propriétaires et l'histoire des parcelles, en sauvegardant la source qui s'y trouve.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide **à l'unanimité** :

- D'autoriser le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour l'achat des terrains proposés
- D'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

| | | |
|-----------|---|--------------|
| 5. | Pose d'une purge en fin de réseau station de pompage | DCM 2021/029 |
|-----------|---|--------------|

M. le Maire informe le Conseil municipal, qu'en fin de réseau de la station de pompage, il n'y a pas de purge, ce qui cause des désagréments pour les propriétés en bout de ce réseau, notamment lors du lavage à la station de pompage.

M. le Maire propose donc de mettre une purge en fin de ce réseau de la station de pompage du Hutzelhof près du village.

Si toutefois l'entreprise se déplace pour mettre en place une purge, il serait également opportun de réparer la fuite d'eau qui semble se trouver entre le réservoir du Keckshof et la jonction avec le réseau venant de la station de pompage du Hutzelhof.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

- De mettre en place une purge en bout de réseau de la station de pompage du Hutzelhof côté village et de réparer la fuite
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

| | | |
|----|--|--------------|
| 6. | Demande de subvention de l'Association Chiens Guides de l'Est | DCM 2021/030 |
|----|--|--------------|

M. le Maire informe le Conseil municipal du courrier en date du 13 avril 2021 de l'association des Chiens Guides de l'Est.

Depuis 30 ans, l'association Chiens Guides de l'Est met tout en œuvre pour contribuer à l'autonomie des personnes aveugles et malvoyantes de l'Est. Pour y parvenir, elle éduque et remet gratuitement des chiens guides et des cannes blanches électroniques. Elle apporte également son savoir-faire dans d'autres domaines, comme la locomotion.

Tous ces services sont entièrement gratuits pour ceux qui en ont besoin. Mais il faut réunir 25 000 € pour financer la formation et la carrière d'un chien guide et 5 000 € pour remettre une canne blanche électronique à une personne aveugle ou malvoyante.

L'Association est financée à plus de 95 % par le soutien de généreux donateurs et mécènes. Il nous faut donc collecter toujours plus d'argent pour répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux besoins des personnes privées de la vue.

Ainsi l'association sollicite une subvention pour mieux répondre aux attentes des personnes déficientes visuelles de l'Est.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'attribuer une subvention à l'association des Chiens Guides de l'Est à hauteur de 50€
- d'autoriser le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 22h45